

2016- 2017

Publics visés

Cette évaluation s'adresse à tous les élèves de 6^{ème} LV1 anglais et de 5^{ème} LV2 espagnol.

1. Conditions générales

L'évaluation proposée n'est pas obligatoire mais vivement souhaitée. Elle vise simplement à fournir une indication de niveau global atteint par les élèves de l'académie.

Cette évaluation ne porte que sur les trois activités langagières constituant les compétences orales : compréhension de l'oral, expression orale en continu, expression orale en interaction.

Attention, ces TROIS activités langagières sont obligatoires pour prendre en compte les résultats.

Les épreuves peuvent se dérouler à partir du mois de mai, au choix des établissements.

2. Passation des épreuves

Épreuve	Modalité	Supports fournis	Destinataire	Page
	2 élèves en présence de l'enseignant évalués l'un après l'autre	Protocole EOC	Enseignant	p.2
		Grille d'évaluation (photocopiable)	Enseignant	p.3
		Cartes individuelles personnages (à imprimer)	Elèves	Fichier annexe
	Les 2 mêmes élèves en interaction	Protocole EOI	Enseignant	p.4
		Grille d'évaluation (photocopiable)	Enseignant	p.5
		Cartes « chevalet » pour face à face (à imprimer)	Elèves	Fichier annexe
	En classe entière	Protocole CO	Enseignant	p.6
		Fiche CO (photocopiable)	Elèves	p.7
		Corrigé et barème	Enseignant	p.8
		Scripts	Enseignant	p.9
		Fichier son mp3 (10'15)	Enseignant	Fichier annexe

Par établissement, **les résultats ainsi obtenus seront reportés sur un fichier Excel**, fourni pour chacune des deux langues, permettant de recenser le nombre d'élèves ayant été évalués sur les trois activités langagières. Nous rappelons que seuls seront pris en compte les pourcentages de réussite des élèves.

3. Synthèse des résultats

Les établissements transmettront les fichiers **uniquement au format Excel** (un fichier par classe) comprenant les résultats en LV1 (6^{ème} anglais) et en LV2 (5^{ème} espagnol) à l'IA-DASDEN de leur département respectif, afin de permettre aux IA-IPR d'en effectuer la compilation et d'en faire la synthèse. Pour ce faire, seront constituées des équipes départementales composées d'un IA-IPR, de deux chefs d'établissement, d'un ou deux professeurs par langue concernée et d'un conseiller pédagogique du premier degré. Ces commissions se réuniront dans les différentes Inspections Académiques selon un calendrier à confirmer.